EMISSIONS DE TITRES DE CREANCE 2020 SOCIETES NON ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE

Imprunts obligataires	
-----------------------	--

	ongataires														
N° de Visa	Date de Visa	Société émettrice	Intitulé de l'emprunt	Montant visé en D	Nbre d'obligations	Prix d'émission en D	n Durée	Taux facial	Montant souscrit en D	Notation ou Garantie	Période des souscriptions	Période de prorogation	Date de jouissance	Date de clôture effective	Mode d'amortissement
-	-	BAOAB TUNISIE SA	Baobab-Microcred 2020-1 (1)	14 500 000	145 000	100	5 ans	13,0%	6 000 000	-	du 18/02 au 15/05/2020	-	15/05/2020	16/03/2020	Amortissement annuel constant : 20
								TMM + 3,5%	0	_					D (1/5)
								10.50	0.500.000						Amortissement annuel constant : 20
							7 ans dont 2 ans de grâce	13,5%	8 500 000						D (1/5) à partir de la 3ème année
-	-	Arab International Lease -AIL-	AIL 2020-1 (1)	5 000 000	50 000	100	5 ans	11,8%	7 720 000	-	du 01/04 au 01/06/2020	-	01/06/2020	1/6/2020	
				susceptible d'être porté à un maximum de	susceptibles d'être portées à un maximum de										Amortissement annuel constant : 20 D (1/5)
				10 000 000	100 000										
20-1039	26/3/2020	ABC Tunisie	ABC Tunisie 2020-1	20 000 000	200 000	100	Catégorie A : 5 ans	11,00%	17 496 200	AA+ en date du 21/02/2020 par l'agence de notation Fitch Rating	du 15/04 au 22/06/2020	06/07/2020	22/06/2020	20/05/2020	Amortissement annuel constant : 20 D (1/5)
				susceptible d'être porté à un maximum de	susceptibles d'être portées à un maximum de		_	TMM + 2,75%	0	•					D (1/5)
				25 000 000	250 000		Catégorie B : 7 ans dont 2 ans de grâce	11,50%	7 503 800	•					Amortissement annuel constant : 20
							· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	TMM + 3,25%	0	•					D (1/5) à partir de la 3ème année
-	-	BAOAB TUNISIE SA	Baobab-Microcred 2020-2 (1)	25 000 000	250 000	100	Catégorie A : 5 ans	13,0%	14 000 000		du 27/05 au 12/06/2020	-	12/06/2020	28/5/2020	
							_			•					Amortissement annuel constant : 20 D (1/5)
								TMM + 3,5%	0						
							Catégorie B : 7 ans dont 2 ans de grâce	13,5%	11 000 000						Amortissement annuel constant : 20 D (1/5) à partir de la 3ème année
-	-	Advans Tunisie SA	Advans Subordonné 2020-1 (1)	6 000 000	60 000	100	7 ans in fine	13,5%	6 000 000	-	du 29 au 30/07/2020	-	30/07/2020	30/7/2020	Amortissement total à la fin de la 7ème année : 100 D (remboursement du principal à l'échéance)
-	-	Enda Tamweel	Enda 2020-1 (1)	15 000 000	150 000	100		11,0%	24 500 000	-	du 17/8 au 30/10/20	-	30/10/20	30/10/20	
				susceptible d'être porté à un maximum de	susceptibles d'être portées à un maximum de		Catégorie A : 5 ans	TMM + 3,0%	0						Amortissement annuel constant : 2(D (1/5)
				30 000 000	300 000		Catégorie B : 7 ans dont 2 ans de grâce	11,5%	5 500 000						Amortissement annuel constant : 26 D (1/5) à partir de la 3ème année
-	-	Advans Tunisie SA	Advans Subordonné 2020-2 (1)	4 000 000	40 000	100	5 ans Coupon unique	12,75 %	4 000 000	-	du 01 au 02/09/2020	-	02/09/2020	02/09/2020	Remboursement du principal et des intérêts à la fin de la 5ème année
-	-	Centre Financier aux Entrepreneurs Tunisie - SA-	CFE Subordonné 2020-1 (1)	7 000 000	70 000	100	7 ans in fine	13,0%	7 000 000		du 19 au 30/10/20	-	30/10/20	22/10/20	Amortissement total à la fin de la 7ème année : 100 D (remboursement du principal à l'échéance)

Emprunts o	Emprunts obligataires convertibles en actions																	
N° visa	Date de visa	Société émettrice	Intitulé de	Emprunt	Nbre	Prix	Parité	Durée	Taux	Taux	Taux de remboursement ou	Date	Période	Amortissement	Période	Date	Date	Montant
			l'emprunt	Montant en D.	d'OCA				facial	de non conversion	de rachat anticipé	de jouissance	de souscription		de conversion	de remboursement	de clôture	souscrit en D.
-	-	Engireening Procurement & Project Management -EPPM-	OCA Engireening Procurement & Project Management 2020 (1)	20 000 000	2 000 000	10	(2)	10 ans dont 2 ans de grâce	TMM + 2,75% (3)	1% (4)	1% (5)	Date de clôture de la souscription	Durant un délai de 3 mois à compter de la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire ayant autorisé l'émission	Semestriellement	A tout moment (6)	A défaut de conversion ou de rachat, les OCA seront remboursées semestriellement	10/02/20	20 000 000
-	-	PECMED SA	OCA PECMED 2020 (1)	1 100 000	11 000	100	(7)	5 ans (8)	5,0% (9)	-		Date de souscription	Durant un délai de 15 jours à compter de la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire ayant autorisé l'émission	Amortissement total à la fin de la Sème année : 100 D (remboursement du principal à l'échéance)	En faveur du détenteur d'OCA, entre le 1/6/23 et jusqu'à 3 mois avant la date de remboursement, selon la parité IOCA/Iaction	1.6	28/8/20	1 100 000
									3,0% (10)									

2,0% (12) 1,5% (13)

⁽¹⁾ Titres de créance émis sans recours à l'appel public à l'épargne.

(1) tempent tempent tempent temperature et actions et a reconstruir a le canno use serpois et Consignation (California).

(2) land, messens appel uni sataire des moneules use tous userpois mos precocuris si dant ut l'extensivé. Les inieres sons payantes à terme écris semestricienne.

⁽⁴⁾ En cas de non conversion des OCA jusqu'à la fin de leur durée, une prime de non-conversion de 1% calculée en flat sur le principal total ou partiel du montant de l'émission.

⁽⁵⁾ Pénalité à payer sur le restant dû. (6) Après un préavis de 90 jours.

⁽⁷⁾ L'emprunt obligataire convertible en actions a été réservé au FCPR AMEN CAPITAL 3, fonds commun de placement à risque.

⁽⁸⁾ A compter de la date de souscription. (9) De la marge brute correspondant aux réalisations de la 1ère année d'entrée en exploitation effective.

⁽¹⁰⁾ De la marge brute correspondant aux réalisations de la 2ème année d'entrée en exploitation effective.

⁽¹¹⁾ De la marge brute correspondant aux réalisations de la 3ème année d'entrée en exploitation effective. (12) De la marge brute correspondant aux réalisations de la 4ème année d'entrée en exploitation effective.

⁽¹³⁾ De la marge brute correspondant aux réalisations de la 5ème année d'entrée en exploitation effective et celles des années suivantes jusqu'au remboursement ou au rachat des OCA.

⁽¹⁴⁾ De la marge brute correspondant aux réalisations de l'année précédant le rachat et/ou le remboursement effectif des OCA sans que les plus-values distribuées ne dépassent un rendement annuel moyen de 9,25%.